

**Association Le Thairoyr**

**Chez Bénédicte Daudin**

**58A, rue Louis Martel**

**74160 Saint Julien-en-Genevois**

**Mairie de Saint Julien-en-Genevois**

**A l’attention de Mr Le Maire**

**1 Place du Général de Gaulle**

**7460 Saint Julien-en-Genevois**

**Objet :** Vos ref : MB/-n°05775/2016

 Monsieur le Maire,

 Nous avons bien reçu votre courrier en date du 22 novembre 2016 et vos demandes d’informations complémentaires faisant suite à l’examen de notre dossier par le comité d’étude des projets.

Votre lettre génère cependant quelques interrogations de notre part :

Comment le simple changement de propriétaire de l’étayage intérieur de l’église, et le remplacement en deux étapes d’un bout de cheneau « en vrille » a-t-il pu faire passer l’église de Thairy de l’état d’urgence tel que formellement décrit dans votre lettre aux habitants des hameaux ( 26- mai 2016) à celui d’un bâtiment suffisamment sécurisé pour ne plus courir de danger imminent ? et cela précisément au moment du dépôt de ce qui est probablement le seul projet remis en mairie dans les conditions d’urgence que vous avez-vous-même imposées.

Quoi qu’il en soit nous saluons avec satisfaction ce rapport d’expertise.

Quant à la nature des questions soulevées, notamment au niveau de l’aménagement intérieur et des modalités de fonctionnement, elles montrent un décalage important entre la vision que vous semblez avoir de notre projet et celle qui est réellement la nôtre.

Côté financement du projet, nous comprenons tout à fait votre souhait légitime d’obtenir des informations complémentaires sur la nature et le montant des financement envisagé, ainsi que votre demande de réviser nos prévisions d’autofinancement. Vous n’êtes pas sans ignorer l’interdépendance des différentes composantes de ce financement : comment, à titre d’exemple, préparer un plan efficace de mécénat sans une clarification de la participation de la mairie à ce projet, alors qu’elle est le propriétaire du bâtiment ? Le seul engagement que vous ayez pris de ce point de vue est stipulé dans la lettre aux habitants des hameaux : « un engagement financier de la commune proportionnel à l’utilité publique du bâtiment » ce qui, vous en conviendrez, ne permet pas de proposer de chiffrage crédible à quelque partenaire que ce soit.

Dans ces conditions, il nous paraît nécessaire, d’organiser au plus vite une rencontre entre des représentants de l’association et des membres de votre équipe ayant compétence et réelle autorité pour mener ce projet à son terme. L’addition de pièces supplémentaires à un dossier déjà conséquent ne nous permettra pas d’avancer sans une approche méthodique et pragmatique.

Il nous faut :

1. Développer une vision commune du projet
2. Etablir un bilan détaillé des points en suspens pour mener ce projet à terme
3. Etablir des rôles et des responsabilités claires entre l’association et les personnes compétentes de votre équipe, ainsi qu’un calendrier précis de mise en place des solutions envisagées.
4. Finaliser les engagements financiers de chacun y compris celui de la mairie.
5. Arrêter un calendrier des travaux de rénovation.
6. Procéder aux appels d’offre

Seuls, à ce jour, des documents relatifs à l’appel à projet ont été constitués et aucune des étapes ci-dessus n’a été sérieusement abordée, malgré nos invitations régulières dans ce sens.

Nous vous demandons expressément une entrevue, dans les semaines qui suivent, qui nous permettra de mettre en place un véritable processus de travail entre mairie et association. Nous mettrons alors à votre disposition tous les éléments nécessaires à la mise en place d’un projet consensuel.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Bénédicte Daudin,

Présidente de l’association Le Thairoyr



Nota Bene : nous vous informons que ce courrier de réponse sera publié sur notre site internet.